

# CONDUCTEURS D'ENGINS AUTOMOTEURS TRACTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE

## Formation au poste de travail - Evaluation des connaissances FORMATION INITIALE / RECYCLAGE

### Public visé par la formation

Toute personne désirant se perfectionner dans l'utilisation des engins automoteurs tracteurs de manutention à conducteur porté.

Débutant et/ou expérimenté et/ou mise à jour des compétences.

### Pré-requis

Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite des engins.

### Objectifs de la formation

Acquérir le professionnalisme nécessaire pour utiliser en sécurité les engins automoteurs tracteurs de manutention et obtenir une évaluation des connaissances en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.

### Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentielle.

L'aller retour « théorie - pratique » est la modalité choisie : alternances d'apports théoriques et mises en situation pratique.

### Évaluation de la formation / Sanction de la formation

Examen des connaissances théoriques et pratiques, acquises au cours du stage (théorie : QCM - Pratique : exercices pratiques).

Délivrance d'une attestation de formation avec avis du formateur sur l'aptitude pratique à conduire les engins en sécurité et d'une autorisation de conduite pré-remplie.

### Durée de la formation, modalités d'organisation, tarifs, contact

*Durée : 07 à 14 heures (à définir en fonction du niveau des stagiaires et du nombre d'engins)*

*Horaires : 08h30 - 12h00 / 13h00 - 16h30*

*Lieux : Sites de l'entreprise, la Mairie...*

*Dates : sessions intra uniquement - à définir*

*Groupe de 1 à 6 personnes*

*Formateurs principaux : Formateurs spécialisés en santé et sécurité au travail.*

*Tarifs : sessions intra uniquement - nous consulter*

*Contact : 04 92 12 01 06 - iftsformation@wanadoo.fr*

### CONTENUS DE LA FORMATION

#### ENSEIGNEMENT THÉORIQUE :

- ▶ Définitions des engins et leurs classifications
- ▶ Champs d'application de la législation :
  - ▶ Décret N° 98.1084 du 02.12.1998
  - ▶ La recommandation CNAM TS R 489
  - ▶ Code du travail...
- ▶ Equipements des véhicules : protection des conducteurs, plates formes, la visibilité, l'avertisseur, les feux de signalisation, freinage, extincteur, les risques d'intoxication
- ▶ Conduite et circulation des véhicules : aptitude des conducteurs, interdictions d'emploi et instructions aux conducteurs.
- ▶ L'entretien : inspection et réparation
- ▶ La déclassification des véhicules routiers poids lourds
- ▶ Dispositions diverses : les sols, allées, portes, et priorité de circulation

#### ENSEIGNEMENT PRATIQUE :

- ▶ Consignes de conduite et règles de circulation
- ▶ Inspection du tracteur (avant et après utilisation)
- ▶ Consignes de sécurité, le freinage
- ▶ Le maniement des remorques en marche avant et arrière
- ▶ Savoir lire les plaques de tare

#### VÉRIFICATIONS DES CONNAISSANCES